



## RESPONSABILITE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET SECRET PROFESSIONNEL

JEUDI 16 NOVEMBRE 2023  
DE 9:30 A 12:30

CONFERENCE EN DISTANTIEL

---

### PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

### OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Détailler le cadre légal de la responsabilité (civile, pénale, morale, disciplinaire, éthique, etc.).
- ▶ Permettre aux professionnels d'identifier les risques encourus et de les limiter pour mieux s'en protéger et ainsi travailler avec plus de sérénité.
- ▶ Définir le droit au respect de la vie privée, le secret professionnel, le secret dit « médical », l'obligation de discrétion et de confidentialité, dans le secteur privé et dans le secteur public.
- ▶ Encourager les professionnels à s'interroger sur le respect de la vie privée des personnes accompagnées, majeurs ou mineurs.
- ▶ Rappeler le cadre légal de la transmission et du partage d'informations.
- ▶ Rappeler le cadre légal de la révélation de l'information à caractère secret.
- ▶ Convaincre les professionnels que le droit est une discipline ludique et stratégique qui apporte plus de réponses qu'elle ne pose de problèmes, et enrichir leurs pratiques.

### CONTENUS DE LA CONFERENCE

Cette conférence reprendra les bases de la responsabilité des mineurs, des majeurs, accompagnés ou protégés, des structures, des professionnels et de leur hiérarchie.

Elle rappellera que la responsabilité, parfois lourde à porter, est l'indispensable contrepoids de la liberté, qui permet à chacun d'exercer ses droits et de définir ses devoirs, de prendre les risques de son choix et d'en assumer les conséquences, à condition de ne pas nuire à la liberté d'autrui.

Elle expliquera comment repérer les risques encourus, et comment s'en prémunir, en rappelant qu'il n'est pas possible d'être « couvert » : la décharge n'existe pas en droit français, une autorisation n'est jamais une décharge, pas plus qu'un ordre écrit ou un protocole.

Elle rappellera que le « secret partagé » n'existe pas (pas plus que le « secret missionnel » lié à la protection de l'enfance), que l'accès aux « informations à caractère secret » n'est possible que dans certains cas, très limités, très encadrés, et uniquement entre professionnels soumis au secret.

Elle détaillera le cadre légal du partage, de la transmission et de la révélation des informations. Elle questionnera les professionnels sur la manière de mieux respecter la vie privée de la personne qu'ils encadrent ou accompagnent, sur la nécessité de respecter son intimité, ses choix de vie, et la confidentialité des informations qui le concernent ...

V3 07.06.2023

## Conférence

### METHODES PEDAGOGIQUES

---

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

### INTERVENANT

---

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont *La protection de l'enfance* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2020) et avec Mélanie Dupont, *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2019), ainsi que le récent *Droit en action sociale et médicosociale* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2021), décrit par l'éditeur comme une « véritable trousse à outils pour travailleurs sociaux et médicosociaux ».

### PUBLIC DESTINATAIRE

---

- ▶ Acteurs de l'action sociale et médicosociale, de la santé, de la famille et de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance

### DUREE

---

- ▶ Une conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distantiel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

### LIEU

---

- ▶ Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

### COUT

---

- ▶ 40 euros.

### DELAI D'ACCES

---

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

### MODALITES D'EVALUATION

---

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenante, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

### ACCESSIBILITE

---

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référent handicap, [lfsm@lfsm.fr](mailto:lfsm@lfsm.fr) ou 01 42 66 20 70.

V3 07.06.2023